



Retour de djihadistes : la délicate politique du « cas par cas » de Macron

par ANNA BENJAMIN

Le rapatriement « *au cas par cas* » des djihadistes français capturés en Syrie et en Irak est mise à l'épreuve par des demandes de retour. Un sujet politiquement sensible.

Le dossier est épineux pour la France. Depuis la chute de Daech en Syrie et en Irak, une trentaine de djihadistes français ont été capturés, la plupart par des combattants kurdes. Des hommes, mais aussi des femmes, souvent accompagnées de leurs enfants. Parmi elles, Émilie König. Comme cette pionnière bretonne du djihad, elles seraient une dizaine aux mains des Forces démocratiques syriennes (FDS), sur un total de 295 femmes recensées par les services de renseignement en zone irako-syrienne.

La jeune femme de 33 ans est partie en Syrie en 2012. Elle est réclamée par la justice française depuis 2015 dans le cadre d'une enquête liée à la filière dite "de Nîmes", dans le Gard. Arrêtée début décembre dans des combats au nord-est de la Syrie, cette recruteuse notoire se trouverait détenue dans un camp de la région d'Hassaké, près de la frontière irakienne avec son garçon de 4 ans, ses jumelles d'un an, et en compagnie d'autres Françaises. Elle a demandé mercredi son rapatriement en France, mettant à l'épreuve la politique française de retour.

« Elles ont été arrêtées en combattant »

Car pour Paris, le cas de ces femmes, et de leurs enfants, est sensible. En novembre, **Emmanuel Macron** résumait ainsi sa politique : leur sort sera examiné au « *cas par cas* ». Ce jeudi, **Benjamin Griveaux**, porte-parole du gouvernement, a affirmé sur BFMTV que celles arrêtées dans le « *Kurdistan syrien* », comme Émilie König, seront « *jugées là-bas* » si les « *institutions judiciaires sont en capacité d'assurer un procès équitable* » avec des « *droits de la défense respectés* ». « *Quel que soit le crime qui ait été commis, même le plus abject, il faut que la défense puisse être assurée pour des ressortissants français à l'étranger* ». « *Il faut en avoir l'assurance* », a-t-il également déclaré. Avant d'ajouter qu'« *a priori elles ne se sont pas rendues d'elles-mêmes, qu'elles ont été arrêtées en combattant* ».

« *Ce n'est pas un sujet de gêne ou de difficulté* », confie à *L'Express* l'Élysée pour qui « *le cas par cas garde toute sa pertinence* » : « *Les situations restent différentes, on ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac. Est-ce qu'il s'agit de combattants, de femmes qui ont rejoint leur mari, de femmes qui ont des enfants, dans quels pays sont-*

elles détenues?... » Les djihadistes français arrêtés en Irak, hommes et femmes, pourraient être jugés sur place. « *L'Irak est un État de droit avec qui nous avons des relations diplomatiques, la France reconnaît légalement son gouvernement et sa justice, et les détenus peuvent bénéficier d'une protection consulaire* », justifie l'Élysée. Peu importe que l'Irak soit un pays en guerre, qui applique la peine de mort et que sa conception du droit soit plus opaque que celle de l'Hexagone.

Les Kurdes prêts « à s'arranger »

Pour ceux détenus en Syrie, notamment par Damas, leur sort est plus incertain, « *la France n'ayant pas de relations diplomatiques avec ce pays* ». Les femmes arrêtées au Kurdistan syrien pourraient-elles être plus facilement transférées et jugées en France? « *La justice française sait juger des personnes accusées de terrorisme donc elle pourrait le faire* », avance l'Élysée. Quid des critères d'un « *procès équitable* » et des « *droits de la défense respectés* » ? Face à la complexité du dossier, l'Élysée renvoie prudemment vers les ministères de la Justice et le Quai d'Orsay. Contactés, ils n'ont pas répondu à nos sollicitations.

Les Kurdes se disent prêts « *à s'arranger* ». « *Avec la France, un pays allié, on peut trouver une entente qui arrange au mieux, sachant que la priorité est que ces terroristes doivent rendre compte de leurs crimes* », indique **Khaled Issa**, représentant en France du Kurdistan syrien. « *Une fois l'instruction terminée, nous verrons le sort réservé à ces terroristes en fonction de l'entente avec l'État allié* » concerné, ajoute-t-il. Pour le moment, les Kurdes syriens n'ont pas encore jugé de ressortissants étrangers djihadistes présumés, qui constituent de vraie source de renseignement. À ce jour, « *il semblerait qu'aucune des Françaises retenues dans ce camp [celui de Hassaké] n'ait eu de contacts avec les autorités françaises* », regrette auprès de *L'Express* **M^e Marie Dosé**, avocate d'une djihadiste française détenue dans le même camp qu'Émilie König.

« On nage en plein délire face à un problème historique »

Partie en Syrie à l'été 2014, sa jeune cliente fait l'objet d'un mandat de recherche émis par la France en 2016 et est visée par une information judiciaire instruite à Paris. Elle aussi a demandé à être jugée en France. « *Elle souhaite être rapatriée avec ses enfants* », âgés de 10 mois et de deux ans, « *pour répondre de ses actes devant les autorités judiciaires françaises* », affirme son avocate, qui a écrit un courrier en ce sens à Emmanuel Macron le 2 janvier. Le gouvernement a indiqué étudier les messages de deux femmes.

En attendant, **Marie Dosé** enrage des propos « *extrêmement inquiétants* » du porte-parole du gouvernement. « *On nage en plein délire face à un problème historique. On nous parle d'abord de "cas par cas", qui relève déjà d'une forme d'arbitraire qui nie le principe d'égalité devant la loi, et maintenant on évoque des procès au Kurdistan syrien, qui n'est pas un État et dont les institutions judiciaires n'existent pas. Cela n'a pas de sens, c'est de l'improvisation et de l'incompétence.* »

Les « revenants » du djihad sont la hantise des autorités françaises. D'autant que sur cette question délicate, l'opposition est en embuscade. À droite, des voix s'élèvent pour s'opposer à tout rapatriement. Pour **Lydia Guirous**, porte-parole des Républicains (LR), les femmes djihadistes françaises doivent être « jugées là où elles se trouvent » car « aucun risque ne doit être pris avec la sécurité des Français ».

Des rapatriements mal perçus par l'opinion publique

Marie Dosé analyse le changement de positionnement de Paris à la lumière de l'arrestation d'Émilie König: « *Son rapatriement pourrait être mal perçu par l'opinion publique, donc Emmanuel Macron ne veut pas prendre de risque politique et est pris dans une nécessité de communication.* »

Interrogée par *Ouest-France*, la mère d'Émilie König présente sa fille comme une repentie. Dans un appel remontant à juillet 2017, elle affirme qu'« *elle voulait revenir, elle demandait pardon, à sa famille, à ses amis, à son pays. Elle regrettait tous ses propos et assurait vouloir payer sa dette en France.* » Un discours difficilement audible tant la jeune femme a joué un rôle central de propagandiste et de recruteuse de près de 200 Françaises pour le groupe État islamique.

"C'est notre justice qui dira qui elles sont"

Si elle ne prend pas part aux combats, dans un mouvement où les femmes n'y sont pas autorisées, Emilie König est souvent apparue dans des vidéos de propagande. Dans l'une d'elles, postée à la mi-2013, elle adresse un message à ses deux enfants restés en France. « *N'oubliez pas que vous êtes musulmans, dit-elle. Le djihad ne cessera pas aussi longtemps qu'il y aura des ennemis à combattre.* »

« *Pour l'instant, la question n'est pas de savoir si elles sont réellement repenties ou si elles trichent, mais de les rapatrier pour qu'elles soient jugées, pense Marie Dosé. C'est notre justice qui dira qui elles sont. Des mandats d'arrêt ont été émis, les charges retenues débutent en France, où la justice anti-terroriste est tout sauf laxiste.* » ♦